

Document symbol: E/901-F

**Best copy
available**

ECONOMIC
AND

SOCIAL COUNCIL

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

MASTER FILE

Dual Distribution for Council Members

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU FONDS INTERNATIONAL DE SECOURS

A L'ENFANCE

(Point 24)

TABIE DES MATIERESGENERALITES

Remerciements à l'organisation internationale du travail.....	3
Résumé des principales décisions.....	3

SITUATION FINANCIERE ET PLANS

Résumé.....	6
Affectation des crédits nécessaires pour mener jusqu'à la fin de 1948 les campagnes actuelles.....	7
Réserves et crédits non utilisés au 1er janvier 1948.....	7
Ressources disponibles pour 1949 et nouvelles contributions nécessaires.....	8
Budgets de campagne du FISE pour 1949.....	9

PROGRAMME DU FISE PAR REGION

Europe :	12
a) Affectations et budgets des campagnes en Europe pour 1949.....	12
b) Quantités de lait disponibles.....	13
c) Augmentation de la production locale de lait destiné aux enfants.....	13
d) Programmes pour une campagne en Allemagne.....	15
e) Colonies de vacances et secours spéciaux aux enfants le plus gravement sous-alimentés.....	17
f) Plans de campagne modifiés.....	17
g) Aménagements dans les affectations pour la Bulgarie, la Hongrie et la Tchécoslovaquie - programmes en cours d'exécution.....	18
h) Campagne en Grèce.....	18
i) Campagne en Italie.....	18
Plan de campagne en Chine.....	18
Crédits affectés au sud-est de l'Asie, à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan.....	19
Plans régionaux de lutte contre le paludisme en Asie et en Extrême-Orient (à l'exception de la Chine).....	21
Activité du FISE intéressant l'Amérique latine..	22
Campagne HCG en Afrique du Nord.....	22
Priorité des régions extra-européennes pour les affectations futures de crédits.....	23

PROGRAMMES MEDICAUX EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Relations avec l'OMS.....	23
Propositions du sous-comité médical.....	25
Programme de lutte contre la tuberculose.....	25
Campagne de lutte contre la syphilis.....	25
Programmes de formation technique.....	26
Autres programmes d'ordre médical.....	26

LIGNES DE CONDUITE SUIVIES PAR LE CONSEIL

Approbation des modifications apportées aux plans de campagne.....	26
La clause relative à l'exportation dans les accords conclus par le FISE avec les Gouvernements.....	27
Rations de lait en poudre pour la consommation à domicile.	27
Soldes hors programme.....	28
Utilisation des matières premières attribuées au FISE.....	28

BUDGET ADMINISTRATIF

Services techniques.....	29
Budget administratif 1948.....	30
Rapport financier pour 1947 et rapport des Commissaires aux comptes.....	30

NATIONS UNIES

FONDS INTERNATIONAL DE SECOURS A L'ENFANCE

RAPPORT DU COMITE D'ADMINISTRATION SUR
LA SEPTIEME SESSION 1948
DE LA VINGT-DEUXIEME REUNION A LA VINGT-DEUXIEME
TENUE LE 15 JUILLET 1948, A GENÈVE,

RAPPORT AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE LA SEPTIEME SESSION.

PRINCIPALITES

1. Le Comité d'Administration s'est réuni à Genève du 16 au 22 juillet 1948. Il a consacré son attention à affecter des crédits aux programmes immédiatement disponibles et à dresser son budget pour l'exercice de 1949.

Remerciements au Comité International du Travail.

2. Le Comité d'Administration a adressé ses remerciements à l'Organisation Internationale du Travail qui lui a permis de réunir deux experts du Comité à rendre hommage à la mémoire de deux érudits et humanitaires du BIT, M. Albert Thomas et M. John H. Brown, et à leur faire pour améliorer les conditions de vie des enfants du monde entier.

Résumé des programmes approuvés.

3. Le Comité d'Administration s'est réuni. 58.200.000 de dollars ont été affectés, en vertu de décisions prises par le Comité, aux programmes concernant chaque pays, y compris les réserves, le Conseil a affecté 3.000.000 de dollars aux programmes prévus pour la partie méridionale de l'Inde, le Pakistan et Ceylan, et 1.000.000 de dollars au programme prévu pour l'Allemagne. Grâce aux crédits affectés par le Conseil, le Fonds pourra assurer la distribution d'aliments presque tous les jours pendant l'année 1948; le Conseil leur a affecté 3.700.000 de dollars pour terminer l'année. Il a ouvert un crédit de 100.000 de dollars pour aider à soigner la syphilis chez les femmes enceintes et un crédit de 100.000 de dollars au programme de démonstrations antipaludiques en Indes. Déduction faite de ces crédits, le Conseil a constaté qu'il commencerait l'année 1949 avec un solde de 100.000 de dollars, représentant les crédits non affectés, plus le report de crédits de l'année précédente et les réserves, soit un total de 23.000.000 de dollars pour pourvoir aux programmes prévus tel qu'il font actuellement, y compris les frais de transport et de gestion, le tout jusqu'à la fin de l'année. Le report des crédits déjà affectés s'élève à 100.000 de dollars répartis pour 1949.

* Le présent rapport est le rapport présenté par le Comité d'Administration au Comité économique et social pendant la sixième session du Comité économique et social, qui a eu lieu à Genève du 15 au 22 juillet 1948. Le rapport du Comité d'Administration au Comité économique et social pour l'année 1948 est le document E/901/2.

ce qui laisse un solde de 5.000.000 de dollars non répartis. Le Conseil a décidé en même temps de faire ressortir la nécessité de trouver des contributions nouvelles qui permettraient de porter à 78.000.000 de dollars au minimum et, si possible, à 112.000.000 de dollars, le montant total de ses dépenses pour 1949.

4. Le Conseil a examiné de façon assez détaillée l'emploi des 78.000.000 de dollars, montant que les dépenses entraînées par la campagne de 1949 ne devra pas dépasser. Si le Fonds reçoit des contributions suffisantes pour permettre d'atteindre ce total, 42.000.000 de dollars seront affectés aux programmes européens, 12.000.000 aux programmes relatifs à la Chine, 4.100.000 dollars aux programmes relatifs à la partie méridionale de l'Asie orientale, et 1.100.000 dollars à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan. Il faudra 5.000.000 de dollars pour mener la campagne antituberculeuse par le vaccin BCG et pour les programmes de formation professionnelle. Sur les 13.800.000 dollars qui resteront, il faut prévoir 8.500.000 dollars de frais de transport et de gestion et une réserve non affectée de 5.300.000 dollars. Après avoir fixé l'affectation des crédits et le budget pour la campagne 1949, le Conseil d'administration, d'accord avec l'OMS, a créé un Comité mixte FISE/CMS chargé d'étudier la ligne de conduite à suivre en matière sanitaire.

5. Pour prendre ses décisions, le Conseil d'administration s'est aidé de deux rapports présentés par le Comité du programme *) et disposait d'une documentation très complète fournie par l'administration sur les besoins du FISE et ses campagnes. *)

*) Rapport du Comité du programme sur les séances (de la quarante-septième à la cinquante-deuxième) qu'il a tenues au siège parisien du FISE, 3-5 juillet 1948 (E/ICEF/73); Rapport du Comité du programme sur ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième séances, tenues au Bureau international du Travail, à Genève, 16-17 juillet 1948 (E/ICEF/73 Add.1); le Président du Comité du programme a fait un rapport oral sur les cinquante-cinquième et cinquante-sixième séances de ce Comité, tenues les 19 et 20 juillet. Le Conseil avait également sous les yeux trois rapports présentés par le Sous-Comité médical du Comité du programme (E/ICEF/68; E/ICEF/68 Add.1; E/ICEF/68 Add.2).

*) Les principaux rapports présentés par l'administration étaient les suivants : Rapport du Directeur exécutif au Comité du programme (E/ICEF/63); Rapport sur les opérations de ravitaillement du FISE (E/ICEF/64); Conférence chargée d'étudier les moyens d'accroître les quantités de lait indigène destinées aux enfants (E/ICEF/66); Etat d'avancement des opérations sur place (E/ICEF/67); Exposé des besoins des enfants dans les pays bénéficiaires des secours du FISE (E/ICEF/W.3).

Au nombre des documents examinés par le Conseil d'administration se trouvaient des renseignements détaillés sur les besoins des enfants dans chacun des pays bénéficiaires des secours du FISE, ainsi que des données d'ensemble relatives à la population, à la natalité, à la mortalité infantile et aux niveaux de la production agricole, des chiffres relatifs à la production de lait, de viande, de poissons, de graisses et d'huiles, et au cheptel ; on y trouvait également l'évaluation de la ration calorique journalière, celle des quantités d'aliments de base disponibles par tête, des indications sur les importations d'après-guerre, les secours apportés, les emprunts des divers pays d'Europe et les crédits dont ils disposent. Le Conseil disposait également de rapports sur les besoins des enfants en Extrême-Orient (à l'exception de la Chine) et en Allemagne.* Pour l'examen du budget administratif du Fonds, le Conseil avait sous les yeux un rapport du Directeur administratif et deux rapports du Comité du Budget administratif.**

* Rapport de la Mission d'enquête en Extrême-Orient (à l'exception de la Chine) (E/ICEF/72) ; Etude de la situation et des besoins des enfants en Allemagne (E/ICEF/71).

** Rapport du Directeur administratif à la deuxième réunion du Comité du Budget administratif (E/ICEF/62) ; Rapport du Comité du Budget administratif sur sa deuxième réunion tenue à Lake Success le 10 juin 1948 (E/ICEF/69) ; Rapport du Comité du Budget administratif sur sa troisième réunion, tenue à Genève le 17 juillet 1948 (E/ICEF/69, Add.1).

SITUATION FINANCIERE ET PLANS

Résumé

6. On trouvera ci-dessous les grandes lignes de la situation financière et des plans du Fonds, tels qu'ils se présentent actuellement :

TABLEAU.1

SITUATION FINANCIERE ET PLANS DU FISE

	<u>1948</u>	<u>En millions de dollars</u>
1. Contributions reçues au 30 juin 1948		85,2
<u>A déduire : crédits affectés</u>		
2. Crédits affectés au cours de sessions antérieures (E/ICEF/70, tabl. 2)	58,2	
3. Crédits supplémentaires affectés pour 1948 :		
a. Pour terminer l'année 1948 (tableau 2)	3,7	
b. Pour la campagne antisyphilitique (parag. 62)	2	
c. Pour les démonstrations antipaludiques (parag. 52)	0,3 soit: 6	
4. Soit en tout pour 1948	64,2	<u>64,2</u>
<u>Reste :</u>		
5. <u>Solde total des crédits non affectés en 1948</u>		<u>21</u>
	<u>1949</u>	<u>=====</u>
<u>Ressources</u>		
6. Crédits non affectés en 1948 (poste 5)	21	
7. Chiffre approximatif des crédits non utilisés et des réserves restant au 31 décembre 1948 (tableau 3)	11	
8. Chiffre approximatif des recettes supplémentaires provenant de l'UNAO et de l'UNRRA	<u>5</u>	
9. Evaluation totale des ressources en caisse et disponibles pour 1949		<u>37</u>
<u>Affectations pour 1949</u>		<u>---</u>
10. Nouvelles affectations pour 1949 (tableau 6)	23	
11. Report des affectations précédentes (tableau 6)	<u>9</u>	
12. Montant total des prévisions de dépenses inscrites jusqu'ici pour 1949		<u>32</u>
<u>Reste :</u>		
13. <u>Crédits non affectés</u>		<u>5</u>
14. Nouvelles contributions nécessaires pour 1949 (tableau 4)		<u>41</u>
15. Total des ressources envisagées (postes 9 et 14) et budget des opérations (tableau 5)		<u>78</u>

Affectation des crédits nécessaires pour mener jusqu'à la fin de 1948 les campagnes actuelles.

7. Le Conseil d'administration a la conviction que l'on verrait beaucoup plus clair dans la situation financière en calculant les dépenses pour une année civile. 1949 est la première année pour laquelle on puisse dresser un tel budget. Le Conseil a ouvert des crédits supplémentaires s'élevant à 6.000.000 de dollars pour le financement des campagnes en cours jusqu'à la fin de l'année 1948 et pour la mise en train de la campagne anti-vénérienne, ainsi que pour le programme de démonstrations antipaludiques. Dans 9 pays, les affectations de crédits accordées pour les 10 premiers mois expireront avant la fin de l'année 1948 selon la date à laquelle la campagne a débuté dans le pays intéressé. Le Conseil a décidé les affectations suivantes, calculées d'après le volume actuel des opérations, sous la réserve que l'on trouvera plus bas.

TABLÉAU 2AFFECTATION DES CREDITS NECESSAIRES POUR TERMINER L'ANNEE 1948

<u>Pays</u>	<u>Coût en dollars</u>
Autriche	380.000
Bulgarie	175.000
Finlande	148.000
France	150.000
Hongrie	130.000
Italie	1.106.000
Pologne	1.106.000
Roumanie	475.000
Tchécoslovaquie	49.000
	3.719.000

8. Comme il est impossible actuellement de déterminer la date exacte à laquelle s'achèvera le programme des dix premiers mois, approuvé par le Conseil d'administration pour chaque pays, l'Administration est autorisée à faire dans les allocations ci-dessus les ajustements nécessaires pour les mettre en harmonie avec les dates auxquelles les programmes auront effectivement pris fin. Le Comité du programme et le Conseil d'administration feront rapport sur tous ajustements de cette nature.

Réserves et crédits non utilisés au 1er janvier 1949

9. On estime qu'au 1er janvier 1949, les réserves ci-dessous resteront inutilisées :

TABLERAU 3

RESERVES ET CREDITS NON UTILISES

En millions de
dollars

Réserve générale (E/ICEF/59, parag.6) 3.500.000 \$; d'où il faut déduire 800.000 \$ de crédits supplémentaires à la Bulgarie, à la Hongrie et à la Tchécoslovaquie (parag.38) et 1.000.000 \$ attribués à l'Allemagne (parag. 31), soit :	1,7
B.C.G.: 4.000.000 \$ (E/ICEF/59, parag.6); d'où il faut déduire approximativement 1.000.000 \$ dépensés en 1948, soit :	3
Chine : 6.500.000 \$ (E/ICEF/59, Annexe 1), d'où il faut déduire 1.500.000 \$ dépensés en 1948, soit :	5
Pays européens pour lesquels les crédits af- fectés pour 10 mois débordent sur 1949 (voir tableau 6) :	1,3

11

=====

Ressources disponibles pour 1949 et nouvelles contributions nécessaires.

10. Le tableau suivant résume les ressources disponibles et les contributions nécessaires pour financer les campagnes du FISE en 1949.

TABLERAU 4

RESSOURCES DISPONIBLES ET CONTRIBUCTIONS NECESSAIRES POUR 1949

<u>Ressources en caisse disponibles pour 1949</u>	<u>En millions de dollars</u>
---	-----------------------------------

Crédits non affectés au 30 juin 1948 et disponibles pour 1949 (27.000.000 \$, d'où il faut déduire 3.700.000 \$ (tableau 2), 2.000.000 \$ pour la campagne antisypiliti- que (parag.62) et 300.000 \$ pour la lutte antipaludique (parag. 52) ; soit :	21
Report des crédits et des réserves non dépensées (tableau 3) :	11
Autres contributions attendues de l'UNAC et de l'UNRRA :	5
Total :	37

Contributions nécessaires au cours de l'année 1949

Contrepartie des contributions prise sur le crédit de 75 millions de dollars ouvert et affecté au Fonds par les Etats-Unis	
1) Contre-partie non encore touchée des contributions promises	2
2) Contre-partie des contributions futures	28
Total pour les Etats-Unis	30
Autres contributions gouvernementales néces- saires pour arriver au total du budget :	11
Total des contributions	41

Total général :

41
78

11. Le Conseil présume que personne n'ignore combien sont encore grands les besoins de secours des enfants et combien ils dépassent les ressources dont dispose le Fonds. Il importe de savoir que des ressources accrues permettraient de répondre aux besoins immédiats non seulement à bref délai mais encore, sans gaspillage et d'une manière pratique et efficace. Le Conseil désirerait vivement prolonger en 1949 l'application des programmes qui servent de base au budget ci-dessus; en fait, il a fallu réduire la plupart de ces programmes pour en ramener le total aux 78 millions de dollars dont on s'attend à disposer.

12. Les Etats-Unis ont ouvert un crédit supplémentaire de 25 millions de dollars pour contre partie aux contributions, mais ils ne l'ont pas encore affecté. Si ce crédit devient disponible et si d'autres gouvernements fournissent les 9 millions nécessaires pour permettre cette contribution, le total de 34 millions ainsi obtenu fera passer à 112 millions de dollars le total des ressources dont disposera le Fonds en 1949.

13. Le Conseil d'administration demande au Conseil économique et social d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le besoin urgent qu'a le FISE des 20 millions de contributions gouvernementales s'il veut utiliser au maximum les ressources sur lesquelles il compte et mettre à exécution les programmes proposés plus bas, programmes dont l'urgence s'impose et qui ne toucheront encore, dans les pays bénéficiaires, que 6 % environ des enfants en Europe et moins encore en Asie. Jusqu'ici, 21 gouvernements ont versé leur contribution au Fonds ou la lui ont annoncée ou promise (voir Annexe). Sur ces 21 gouvernements contributeurs 7 reçoivent des secours du FISE. Le Conseil d'administration espère que les gouvernements, qu'ils soient bénéficiaires ou non, apporteront une contribution généreuse à l'oeuvre du Fonds.

Budget des campagnes du FISE pour 1949.

14. Pour faciliter les plans de campagne, le budget a pris pour base la somme de 78 millions de dollars comme étant le montant dont doit disposer le FISE pour 1949 (tableau 4). Après de longues discussions sur l'importance relative des besoins de secours des diverses régions, le Conseil d'administration a adopté le budget suivant pour l'ensemble des dépenses en 1949.

TABLEAU 5

BUDGET DES CAMPAGNES DE 1949

	<u>En millions de dollars.</u>
Programmes européens (sauf l'Allemagne)	42
Chine	12
Partie méridionale de l'Asie orientale	4,1
Inde, Pakistan et Ceylan	1,1
Campagne anti-tuberculeuse (BCG)	3
Programme de formation professionnelle	2
Frais de transport	7
Administration	1,5
Réserve sans affectation	5,3

78 0

15. C'est la première fois que le Conseil d'administration possède des données suffisantes pour établir un budget des campagnes portant sur une année entière, bien que l'on en admette la nécessité depuis quelque temps déjà. Le budget de 1949 indique grosso modo le chiffre que les dépenses du Fonds ne devront pas dépasser en 1949 et son but essentiel est de permettre à l'Administration de dresser ses plans à l'avance. Il indique également à l'Organisation des Nations Unies les grandes lignes de la tâche à laquelle le FISE devra faire face en 1949.

16. Le budget des campagnes fait notamment ressortir la manière dont seraient dépensées les contributions supplémentaires; en réalité, il est impossible d'exécuter ce programme sans l'aide de ces contributions. Les ressources dont dispose actuellement le Fonds (37 millions de dollars) ne permettraient d'exécuter que la moitié environ du programme esquissé plus haut.

17. Il s'ensuit que le budget des campagnes diffère notablement d'une affectation de crédits. Une affectation ne peut en effet se faire que sur des ressources existantes et après examen de plans de campagne détaillés présentés par le gouvernement intéressé. On trouvera au paragraphe suivant, le détail des nouvelles affectations auxquelles a procédé le Conseil.

Nouvelles affectations pour 1949.

18. Reconnaissant qu'il est nécessaire de dresser le plan des campagnes futures et de conseiller le plus tôt possible les différents pays au sujet du genre de secours qu'ils peuvent espérer du FISE, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à l'affectation des crédits pour la période qui va du 1er janvier au 30 juin 1949 en prévoyant les postes suivants: a) lait et huile de foie de morue; b) autres denrées alimentaires, matières premières et assistance médicale; c) 2 millions de dollars pour l'achat du matériel nécessaire au traitement du lait (la répartition de ce matériel entre les divers pays sera indiquée plus tard).

19. Le tableau suivant résume les mesures que prendra le Conseil d'administration pour poursuivre jusqu'au 30 juin 1949 l'exécution des programmes de ravitaillement des pays européens et pour accroître la production locale du lait. Il indique également les nouvelles sommes affectées aux frais de transport et de gestion ainsi que le report sur 1949 des affectations déjà décidées en faveur de la Chine, de l'Albanie, de la Grèce et de la Yougoslavie, et enfin les sommes nécessaires à l'exécution du programme de lutte anti-tuberculeuse (BCG). Pour l'Italie et la Yougoslavie, le tableau donne deux chiffres dans la colonne indiquant le nombre d'enfants et dans la colonne des frais. Le total de ces deux chiffres équivaut aux affectations déjà décidées. Le chiffre le plus élevé correspond au nombre d'enfants actuellement ravitaillés et le plus bas indique la différence entre ce chiffre et le chiffre prévu par l'affectation. Dans le texte des recommandations actuelles, on a calculé le dollar, pour les deux pays, au même taux que dans les premières affectations. Dans les deux pays, on pourrait utiliser ces soldes soit à ramener les campagnes de ravitaillement aux chiffres primitifs, soit à d'autres fins, étant entendu que l'utilisation de ces sommes sera subordonnée à l'approbation du Comité du programme, sur recommandation de l'Administration.

TABLÉAU 6

I. Nouvelles affectations pour l'exécution du programme européen
jusqu'au 30 juin 1949.
(En le maintenant au niveau de 1948)

PAYS	Nombre d'en- fants (en milliers)	Lait, huile de foie de morue (en milliers de dol- lars)	Autres don- nées alimen- taires, ma- tières pre- mières, produits médicaux et pharma- ceutiques (en milliers de dollars)	Maqé- riel pour le trai- tement du lait (en mil- liers de dol- lars)	TOTAL (en milliers de dol- lars)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
ALBANIE (3 mois)*	50	90	38		128
AUTRICHE	240	864	368	Les af-	1227
BULGARIE	200	720	302	fecta-	1022
FINLANDE	75	270	114	tions	384
FRANCE	130	468	197	par	665
GRECE (5 mois)	340	1020	429	pays	1449
HONGRIE	160	576	242	seront	818
ITALIE	600	2160	907	fixées	3067
	100	360	162	plus	512
POLOGNE	700	2520	1059	tard	3579
ROUMANIE	400	1440	606		2345
TCHÉCOSLOVAQUIE	230	828	348		1176
YOUgoslavie (4 mois)	500	1200	504		1704
	100	240	101		341
	3825	12756	5362	2000	20118 20118

II. Nouvelles affectations pour les frais de transport et de gestion
jusqu'au 30 juin 1949.

Frais de transport	2000	
Frais de gestion	1000	
Montant total de la nouvelle affectation recommandée		3000 23118

* Y compris une augmentation de 25.000 enfants.

III. Evaluation des sommes provenant d'affectations précédentes et reportées sur 1949.

CHINE

5000

EUROPE

ALBANIE (il reste 3 mois à courir sur l'affectation pour 10 mois)	57	
GRECE (1 mois)	223	
YOUgoslavie (2 mois)	<u>951</u>	1271
Lutte anti-tuberculeuse (BCG)	<u>3000</u>	<u>9271</u>
TOTAL des dépenses pour 1949, y compris les allocations actuelles		32389

=====

PROGRAMME DU FISE PAR REGIONS

20. Comme on le voit d'après les données qui précèdent, le FISE poursuit l'application de son programme fondamental et fournit les éléments importés (principalement le lait) qui entrent dans la composition d'un repas supplémentaire par jour aux enfants et aux femmes enceintes ou qui nourrissent. Mais le schéma est maintenant tracé d'un plan de campagne qui étendrait au monde entier l'action du FISE; il est vrai que le plan d'application des programmes est plus ou moins avancé, et que les types de programmes à choisir sont extrêmement variables suivant les régions si l'on veut qu'ils soient efficaces.

Europe

21. Le Conseil avait sous les yeux le rapport de l'Administration sur l'état d'avancement des opérations sur place (E/ICEF/67). Il a également entendu un exposé du Président du Comité du programme sur les visites d'observation faites par des membres du Comité dans trois pays bénéficiaires.*

Il a entendu, en outre, un exposé du Directeur administratif sur les observations qu'il a faites récemment dans sept pays bénéficiaires en Europe **, et sur les renseignements donnés par les chefs de mission du FISE au cours de la conférence qui s'est tenue récemment à Paris, en ce qui concerne les opérations sur place. Le Conseil d'administration a été heureux de constater, d'après les témoignages venus de toutes ces sources, que, malgré les difficultés pratiques qu'il faut vaincre pour assurer le fonctionnement régulier de 35.000 centres qui nourrissent plus de 4 millions d'enfants et de femmes enceintes ou qui nourrissent, la répartition se poursuit équitablement et avec efficacité selon les principes fondamentaux du FISE. Le Conseil a été frappé du fait que, dans chaque pays où fonctionne le FISE, on détermine les ayants-droit d'après leurs besoins, sans discrimination de race, de religion, de nationalité ou d'opinion politique. L'ingéniosité, l'enthousiasme et le dévouement des milliers de personnes qui travaillent au succès de l'œuvre l'ont également frappé, de même que les conséquences bienfaisantes de l'application de ce programme. (E/ICEF, 67, paragraphes 47-57) qui commencent à devenir sensibles.

a) Affectations et budget des campagnes en Europe pour 1949.

22. Les affectations auxquelles le Conseil d'administration a procédé en faveur des douze pays d'Europe actuellement bénéficiaires des secours du FISE, pour leur permettre de terminer l'année 1948 et de poursuivre la campagne jusqu'au 30 juin 1949, sont énumérés aux paragraphes 7 et 17. Pour l'année 1949, le budget ...

* Italie, Pologne, Tchecoslovaquie.

** Belgique, France, Espagne, Grèce, Portugal, Roumanie, Tchécoslovaquie et Yougoslavie.

nécessaire au fonctionnement du FISE dans ces pays s'élève à 42 millions de dollars.

23. Lorsqu'il a procédé à ces affectations en s'appuyant sur un grand nombre de données relatives aux besoins des pays (voir paragraphe 8), le Conseil a tenu tout particulièrement compte des principaux facteurs suivants: 1) production du lait, parce qu'il faut plus de temps pour reconstituer le cheptel et produire des quantités suffisantes de lait pour l'alimentation, après les ruines causées par la guerre, qu'il n'en faut pour remettre sur pied la production alimentaire dans la plupart des autres domaines; 2) le fait que la production de lait, dans les pays bénéficiaires de l'aide du FISE, n'a atteint l'année dernière que les deux tiers environ de ce qu'elle était avant la guerre.

b) Quantités de lait disponibles.

24. Le lait en poudre étant l'article de base dans le programme du FISE et représentant les deux tiers environ du montant total des dépenses faites par celui-ci pour le ravitaillement, le Conseil a reconnu toute l'importance qu'il y a à connaître les quantités de lait en poudre disponibles avant de déterminer le programme à suivre.

25. Le Conseil avait sous les yeux un exposé de l'Administration sur les quantités de lait disponibles; on y lisait que l'on disposera probablement de quantités suffisantes de lait en poudre pour assurer l'application du programme de fournitures de lait jusqu'en juin 1949, en le maintenant au taux actuel. A cette date, on devrait pouvoir disposer de quantités provenant d'une autre saison de "vaches grasses". Toutefois, la pénurie générale de lait qui sévit actuellement n'a pas permis au Conseil, à sa présente session, de prévoir une augmentation importante du nombre des enfants qui recevront du lait en poudre pendant la première moitié de l'année 1949.

c) Augmentation de la production locale de lait destiné aux enfants.

26. La conférence chargée d'étudier les moyens d'augmenter la production locale de lait pour en faire bénéficier les enfants avait remis au Conseil d'administration un rapport sur sa session tenue à Paris du 31 mai au 2 juin 1948 (E/ICEF/66). Dans ce rapport figurent non seulement le résumé des besoins actuels en lait et des problèmes que pose la répartition du lait dans les pays d'Europe aidés par le FISE, mais encore les plans que les gouvernements ont dressés pour arriver à fournir une quantité suffisante de lait sain et d'accroître la proportion, sur la quantité totale, de la quantité utilisée pour la consommation humaine. A cette conférence assistaient d'éminents spécialistes en cette matière envoyés par 15 pays, ainsi que des représentants de l'OAA. Les recommandations qu'elle a présentées ont trait, les unes aux mesures que les gouvernements pourraient prendre pour donner la priorité au lait destiné aux enfants et aux femmes enceintes ou qui nourrissent, et aussi pour améliorer la qualité du lait, les autres à l'assistance technique que l'OAA et d'autres organismes internationaux pourraient fournir aux gouvernements pour leur permettre d'accroître les quantités de lait sain dont ils disposent et de lutter contre les maladies du bétail. En ce qui concerne le rôle du FISE, la Conférence a confié le mandat à

E/ICEF/66

"La conférence chargée d'étudier la situation du lait recommande au FISE d'adopter une politique d'encouragement à la production de lait en poudre en fournissant le matériel nécessaire et, notamment dans des cas déterminés, en fournissant non seulement les installations nécessaires pour la production de lait en poudre, mais encore le matériel d'usine pour le traitement du lait de façon à permettre d'augmenter les quantités de lait sain destiné aux enfants, notamment dans les centres urbains, dans des conditions qui soient à la fois économiques et pratiques dans les différents pays, étant entendu que, dans les cas où il serait onéreux et peu pratique de fournir les appareils nécessaires, le FISE fournira un autre genre de matériel destiné à augmenter les quantités disponibles de lait sain destiné aux groupes prioritaires, en s'adaptant à des situations variables suivant les différents pays et, s'il est absolument impossible à la production indigène de fournir l'équipement nécessaire."

27. En s'appuyant sur les recommandations faites par le Directeur administratif et le Comité du programme, le Conseil d'administration a affecté une somme de 2 millions de dollars à l'achat du matériel en question; cette somme sera prélevée sur les ressources actuellement disponibles; l'affectation en sera faite ultérieurement pour les douze pays d'Europe où fonctionne le FISE. Reconnaissant que la tâche qui s'impose pour accroître la production locale de lait atteint une ampleur qui dépasse les ressources et la compétence du Fonds, qu'elle devra s'étaler sur un grand nombre d'années et que les gouvernements eux-mêmes devront en assumer la plus grande partie, le Conseil d'administration a émis l'avis que le FISE devrait concentrer son attention sur l'aspect du problème qui permet d'espérer que l'on atteindra un résultat immédiat et des effets durables dans l'intérêt des enfants. Etant donné que les études d'ensemble entreprises par le FISE sur la situation du lait ne portent pas jusqu'ici sur la Chine ni sur d'autres régions, il ne faut pas considérer la décision du Comité comme préjugant en aucune manière toute action de même nature que l'on pourrait entreprendre en faveur de la Chine ou d'autres territoires si la nécessité d'une telle action était établie et si l'on pouvait dresser des plans satisfaisants pour l'utilisation efficace des fonds.

28. Le Conseil d'administration a approuvé les points suivants comme étant les principales considérations dont il faut tenir compte pour l'exécution du programme :

- (a) Il faudrait demander à l'OAA de conseiller le Fonds sur les aspects techniques du programme et d'apporter son aide et ses conseils pour l'étude des plans d'ensemble que devront présenter les gouvernements;
- (b) Il faudrait avoir recours aux services d'un ou plusieurs ingénieurs spécialisés dans l'installation d'usines pour le traitement du lait, qui auraient pour tâche principale :
 - (i) de donner des conseils aux gouvernements sur les problèmes techniques concernant l'installation d'usines pour le traitement du lait et sur leur fonctionnement;

- (11) d'aider l'Administration à examiner la valeur technique des propositions présentées;
- (111) de donner des conseils techniques quant au type d'équipement qu'il y a lieu d'acheter et quant aux pays où il est possible de se le procurer.
- (c) Les techniciens employés conformément au paragraphe (b) pourraient être choisis dans le personnel de l'OAA et désignés pour travailler régulièrement au FISE ou, si la chose est impossible, il faudrait prendre des dispositions pour qu'ils puissent rendre ce service jusqu'au moment où les usines seraient complètement installées et en plein fonctionnement.
- (d) Les plans de campagne renfermeront des dispositions visant à permettre de fournir gratuitement le lait en poudre aux enfants, aux femmes enceintes et à celles qui nourrissent.
- (e) Les gouvernements devraient fournir eux-mêmes la majorité des installations nécessaires au traitement du lait, dans la plupart des cas, cela englobera la totalité des frais d'achat du local, ainsi que beaucoup d'autres postes de dépenses. En général, le FISE ne fournira que les pièces détachées brevetées et autres pièces spéciales que ne fabriquent pas les pays bénéficiaires.

d) Programme pour une campagne en Allemagne.

29. Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration, lors de sa session du mois de mars, à propos de demandes faites au nom des enfants d'Allemagne (E/ICEF/36, paragraphes 10-12), l'administration a nommé une équipe d'enquêteurs comprenant le Dr A.S. MEIKLE-JOHN, chargé de cours de nutrition à la Faculté de médecine de l'Université d'Edimbourg, le Dr U.E. Ralha, Directeur-adjoint de la clinique pédiatrique de l'Université d'Helsinki, ainsi que M. S.M. Keeny, Directeur du ravitaillement au siège européen du FISE, pour étudier la situation et les besoins des enfants allemands.

30. Le groupe d'études a parcouru la zone française, la zone américaine et la zone britannique d'Allemagne, du 13 mai au 2 juin 1948, sur l'invitation des autorités françaises, américaines et britanniques. Le Conseil d'administration a félicité l'équipe d'enquêteurs pour l'excellent rapport qu'elle a présenté (E/ICEF/72).

31. Le Conseil d'administration a décidé d'attribuer la somme d'un million de dollars à une campagne de secours à l'enfance d'une durée de quatre mois, qui sera conduite dans toutes les zones d'Allemagne dont le commandant militaire en fera la demande.

32. Ayant pris connaissance des renseignements qu'appor-
te le rapport du groupe d'études touchant les besoins et les
ressources actuelles de l'Allemagne ainsi que des renseigne-
ments fournis au cours de la discussion concernant ce rapport,
le Conseil d'administration a décidé que la méthode ordinaire-
ment suivie par le FISE pour fournir aux enfants une ali-
mentation complémentaire ne constituerait pas, dans le cas
particulier, la forme de secours la plus efficace. Le Conseil
a invité le Directeur exécutif à nommer une personne res-
ponsable qui, avec une équipe compétente, et après des
consultations avec les autorités militaires, établisse un plan
d'administration.

33. Le Comité du programme a rendu compte au Conseil du fait que, au cours de ses délibérations, sur les recommandations relatives à l'Allemagne, différents délégués ont présenté des propositions. Ces propositions, que le Bureau d'études des propositions du Comité du programme recommande à l'Administration de prendre en considération en dressant son plan de campagne, sont les suivantes :

- (a) Il faudrait prendre l'avis d'éminents spécialistes allemands, tels que médecins, pédiatres, experts en questions sociales, pédagogiques, etc., et de faire appel à leur collaboration;
- (b) Il faudrait étudier soigneusement la possibilité de faire place dans le plan de campagne à des services d'ordre technique et à la distribution d'aliments spéciaux ayant une valeur médicale spécifique;
- (c) Non seulement il y a lieu de mettre au point un programme de répartition qui accordera la priorité aux groupes d'enfants particulièrement menacés, mais encore, il faudrait tenir un compte spécial des besoins des enfants qui vivent dans des villes détruites ou dans des zones dévastées;
- (d) Il faudrait constituer, selon des méthodes démocratiques, un comité national qui comprendrait des représentants des autorités d'occupation ainsi que des représentants d'organisations démocratiques (par exemple syndicats, mouvements de jeunesse, organisations féminines).

34. En ce qui concerne l'alinéa (d), plusieurs délégués, au cours des délibérations du Conseil, ont exprimé des opinions divergentes dont il serait bon également que l'Administration tînt compte; voici les principales :

- (i) Le délégué de l'Argentine a fait la contre-proposition suivante :

"Le Président du Conseil d'administration nommera sept membres du bureau qui, constitués en commission, exerceront le contrôle supérieur de la répartition des fonds du FISE en Allemagne. Cette commission devrait comprendre des représentants de celles des nations occupantes qui ont demandé l'aide du FISE, et inviter, en qualité d'observateurs, des représentants d'organisations démocratiques telles que les syndicats, les mouvements de jeunesse et les organisations féminines."

- (ii) Le délégué de la France fait la contre-proposition suivante :

"Il sera constitué, selon des méthodes démocratiques, des commissions composées de représentants des autorités d'occupation et de représentants d'organisations démocratiques (par exemple syndicats, mouvements de jeunesse et organisations féminines)."

- (iii) Le délégué de la Nouvelle-Zélande a proposé la suppression du point (d).

- iv) Le délégué des Etats-Unis a fait la contre-proposition suivante :

"Il sera constitué, selon des méthodes démocratiques, un Comité national, ou, au cas où le plan de campagne ne s'étendrait pas sur les quatre zones d'occupation, un comité recruté dans celles de ces zones sur lesquelles porterait ce plan, et qui comprendrait des représentants des autorités d'occupation et des représentants d'organisations démocratiques (par exemple syndicats, mouvements de jeunesse et organisation féminine)."

- e) Colonies de vacances et secours spéciaux aux enfants le plus gravement sous-alimentés.

35. Lors de sa session d'avril, le Conseil d'administration a affecté une somme de \$2.000.000 pour des colonies de vacances ou telles autres mesures destinées à porter un secours spécial aux enfants qui sont le plus gravement sous-alimentés (E/ICEF/59, paragraphe 4). Le Conseil d'administration a décidé que ces affectations ne seraient valables que si les divers pays utilisaient intégralement les crédits affectés (aussi bien en ce qui concerne le nombre des enfants et des mères secourus en vertu de ce programme qu'en ce qui concerne l'emploi des denrées fournies), en fournissant la contre-partie correspondante et en se conformant aux propositions faites par l'administration et approuvées par le Président du Comité du programme. La date limite d'utilisation de ces crédits supplémentaires est le 31 décembre 1948 pour les pays d'Europe et le 30 juin 1949 pour la Chine.

36. Le Conseil a pris connaissance de comptes rendus relatifs à des plans de campagne concernant la création de colonies de vacances, en vertu de l'autorisation ci-dessus, en Autriche, en Bulgarie, en France, en Hongrie, en Italie, en Pologne, en Roumanie et en Tchécoslovaquie; le total approximatif des frais est de \$1.700.000. Les fournitures nécessaires à la réalisation de ces entreprises sont prélevées sur les stocks disponibles dans chaque pays et seront remplacées ultérieurement.

- f) Plans de campagne modifiés.

37. En vertu de recommandations faites par le Comité du programme et par le Directeur exécutif, le Conseil a approuvé les plans de campagne révisés concernant l'Autriche, la Bulgarie, la Grèce, l'Italie et la Tchécoslovaquie. Aucune des modifications entraînées par cette révision n'a pour conséquence de changer l'évaluation en dollars des affectations. Le plan révisé concernant la campagne en Autriche tient compte du programme des colonies de vacances et, envisage qu'à partir de l'automne, le FISE renonce à distribuer des aliments aux nourrissons et aux mères pour venir en aide aux enfants d'âge scolaire; le plan de campagne révisé pour la Bulgarie tient compte d'un nombre de 90.000 enfants de plus à secourir, augmentation autorisée en mars 1948 par le Comité du programme; le plan de campagne révisé pour la Tchécoslovaquie réduit le nombre des types de gouttes de lait et réserve le lait écrémé

à la seule consommation dans les écoles; le plan de campagne révisé pour la Grèce concerne la question de l'alimentation collective; le plan de campagne révisé pour l'Italie fait entrer en ligne de compte le programme de colonies de vacances.

*) Aménagements dans les affectations pour la Bulgarie, la Hongrie et la Tchécoslovaquie. Programmes en cours d'exécution.

38. En tenant compte de la documentation dont il disposait ainsi que des recommandations faites par le Directeur administratif et par le Comité du programme, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter dans les proportions suivantes les affectations afférentes à la première campagne de dix mois actuellement en cours (W/ICWF/59, annexe 1) :

a) Bulgarie : \$360.000 (soit \$1.524.160 au lieu de \$1.164.160)

b) Hongrie : \$140.000 (soit \$1.004.160 au lieu de \$864.160)

c) Tchécoslovaquie : \$300.000 (soit \$1.280.075 au lieu de \$980.075)

39. En dehors de ces aménagements, le Conseil d'administration a pris acte de la décision du Comité du programme qui, après avoir examiné le cas des enfants de Tchécoslovaquie, dont les besoins sont particulièrement urgents, a autorisé l'octroi d'une affectation spéciale d'un montant de \$120.000, à prélever sur les réserves constituées pour des cas de ce genre et mises à la disposition du Comité du programme (W/ICWF/59, paragraphe 6), pour venir en aide à 30.000 enfants de plus pour la période de quatre mois qui s'étendra du 1er septembre 1948 au 31 décembre 1948.

h. Campagne en Grèce.

40. A l'occasion de la discussion des plans de campagne le Conseil d'administration a recommandé au Directeur administratif de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les produits du FISE soient distribués aux enfants nécessiteux sur l'ensemble du territoire grec, sans discrimination aucune. Le Conseil a chargé le Directeur administratif de faire rapport, à la prochaine session du Conseil, sur les résultats obtenus.

i) Campagne en Italie.

41. A la suite d'observations récentes faites en Italie, par les membres du Comité du programme, le Comité du programme a recommandé de mettre au point un programme pour l'Italie pour assurer une amélioration permanente de l'alimentation et du bien-être des enfants. Le Conseil d'administration a approuvé cette recommandation.

Plan de campagne en Chine.

42. Le Conseil a été heureux d'apprendre de l'Administration qu'une campagne de ravitaillement doit bientôt commencer sur la base du premier programme de 1.000.000 de dollars approuvé pour la Chine. Des pourparlers ont lieu en Chine; leur but est de dresser un plan de campagne pour les 5.500.000 autres dollars affectés à la Chine. Le Dr. Flosser, de la mission

de l'OMS en Chine, ont à la disposition du FISE, pour dresser un plan de campagne pour la Chine du nord, et ce fonctionnaire a reçu un mandat du gouvernement chinois.

43. Le Conseil d'administration a approuvé une somme de 12 millions de dollars pour la Chine dans le cadre du budget des campagnes 1949 (paragraphe 14). Ce chiffre comprend des crédits non dépensés d'environ 5.000.000 de dollars reporté de l'affectation actuelle sur le budget de 1949.

44. Le Conseil a appelé que l'on vient de mettre au point le programme B.C.G. pour la Chine. Pour hâter l'exécution de ce programme, le Conseil a porté la Chine sur la liste de pays où sera organisée la campagne B.C.G., sous réserve de l'approbation du plan par le sous-comité médical du Comité du programme. Le Conseil a invité le Directeur administratif à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du programme B.C.G. dans tout le territoire de la Chine sans discrimination aucune.

Crédits affectés au Sud-est de l'Asie, à l'Inde, au
Pakistan et à Ceylan.

45. Au cours de sa session d'avril 1948, le Conseil d'administration a constitué une réserve de trois millions de dollars à utiliser dans les régions de l'Extrême-Orient, à l'exception de la Chine (W/WH/57, par. 4). Conformément à cette décision, l'administration a désigné une mission d'enquête composée du Dr Thomas Barran, ancien chef du service de santé des Etats-Unis, et du Dr C.F. Iyashmanan, Directeur de l'Institut d'hygiène et de santé publique de Calcutta. Cette équipe s'est rendue dans un grand nombre de pays en mai et en juin 1948, et a rendu au Comité d'administration ses conclusions et recommandations (W/WH/58). Le Conseil d'administration a décidé en l'occurrence d'entendre une déclaration complémentaire faite par le Dr Barran sur les principes généraux qui sont à la base de genre de programme envisagé, ainsi que des recommandations précises pour chaque pays. Le Conseil a rendu hommage à la mission pour la clarté et la précision de son rapport.

46. Le Conseil d'administration a voté les affectations budgétaires suivantes, prélevées sur la réserve de 3 millions de dollars constituée en mai d'avril 1948 (et figurant au tableau I, ligne 2), étant entendu que ces affectations se font sous réserve de l'approbation des plans de campagne.

CRÉDITS AFFECTÉS AU SUD-EST DE L'ASIE,
A L'INDE, AU PAKISTAN ET A CEYLAN.

TABIEAU 7

<u>Sud-est de l'Asie</u>	<u>Crédits affectés</u>	
Indonésie	\$800.000	
Sous administration néerlandaise	500.000	
Sous administration républicaine	300.000	
Indochine	\$300.000	
Sous administration française	200.000	
Partie qui n'est pas sous administration française	100.000	
Siam	100.000	
Philippines	200.000	
Territoires du Royaume-Uni	250.000	
Birmanie	150.000	\$1.900.000
<u>Inde, Pakistan et Ceylan</u>		
Inde	750.000	
Pakistan	250.000	
Ceylan	100.000	1.100.000
Total des attributions		\$3.000.000

* Note : Ces affectations deviendront définitives, lorsque parviendront des demandes officielles de la part des gouvernements intéressés.

47. Le Conseil a estimé qu'en présence de besoins réels, le Conseil d'administration serait justifié à prévoir des dépenses plus grandes dans les régions en question (en ce qui concerne notamment les besoins aux Indes, au Pakistan, aux Philippines et dans les territoires du Royaume-Uni) ainsi qu'en Chine, aussitôt que des propositions précises seront arrivées des missions du Fonds qui travaillent dans ces régions.

48. Le Conseil a approuvé la recommandation de la Commission d'enquête, selon laquelle, en raison des fonds limités dont dispose le RIFSA en matière d'administration des moyens administratifs locaux pour l'acquisition de médicaments de traitement des enfants, il y aura lieu de mettre l'accent sur les programmes autres que ceux d'administration directe qui pourraient avoir pour effet à long terme de réduire l'incidence, l'aggravation de la santé et du bien-être des enfants. Le Conseil a approuvé dans l'ensemble les types de programmes exposés dans le rapport et qui comprennent des interventions de lutte contre des maladies déterminées, en outre, ainsi que des plans d'ordre général relatifs à la santé des enfants. Le Conseil a également accordé à approuver les mesures proposées : bourses de formation technique, octroi de stipendium, des fournitures médicales et des médicaments le plus appropriés, plans de démonstration pratiques, envoi de matériel pédagogique en matière de santé et envoi d'aliments adéquats (lait, huile de foie de morue et levure) pour combattre les carences nutritionnelles chez les enfants, de la conception à la naissance et pendant l'allaitement, sous la surveillance des centres de planification et d'hygiène infantile, ainsi que pour les enfants et les enfants qui se trouvent dans des camps de réfugiés ou dans des situations précaires, limitées ou défectueuses dans lesquelles les enfants souffrent de malnutrition.

49. Le Conseil a également approuvé l'importance pour le Conseil du rôle des experts en matière de santé (voir paragraphe 57). Le Conseil a décidé que les experts en matière de politique sanitaire, y compris les experts en matière d'ordre médical qui ont travaillé dans le passé,

plans nationaux, et les centres de planification en Inde et en Malaisie, ainsi que les centres de planification en Inde.

50. Le rapport de la Commission d'enquête pour l'Asie-Orient (à l'exception de la Malaisie) a recommandé d'organiser l'organisation d'un séminaire régional de lutte contre le paludisme (voir l'Annexe, paragraphe 58).

51. Le rapport de la Commission d'enquête tenue le 19 juillet 1967, à l'occasion de l'enquête, le docteur Thomas Jones, a recommandé, en outre, en indiquant que le paludisme est une maladie grave et que les enfants en Indonésie, Malaisie, Singapour, Thaïlande, Philippines ont souffert de paludisme. Le rapport a également souligné le point de programme recommandé par la Commission d'enquête, selon lequel les autorités locales doivent être encouragées à prendre des mesures de connaissance pour protéger les enfants contre le paludisme, dans certains cas, en particulier, en Malaisie, où le paludisme est répandu. Le rapport a également recommandé que, principalement pour les enfants, il est maintenant possible de lutter contre le paludisme par des méthodes économiquement praticables.

52. Le rapport de la Commission d'enquête tenue le 19 juillet 1967, à l'occasion de l'enquête, le docteur Thomas Jones a recommandé d'organiser l'organisation d'un séminaire régional de lutte contre le paludisme (voir l'Annexe, paragraphe 58). Le rapport a également souligné le point de programme recommandé par la Commission d'enquête, selon lequel les autorités locales doivent être encouragées à prendre des mesures de connaissance pour protéger les enfants contre le paludisme, dans certains cas, en particulier, en Malaisie, où le paludisme est répandu. Le rapport a également recommandé que, principalement pour les enfants, il est maintenant possible de lutter contre le paludisme par des méthodes économiquement praticables.

Il est entendu que les démonstrations effectuées dans les différents pays dépendront des facteurs suivants:

- a) Demande expresse du gouvernement intéressé;
- b) Accord avec le gouvernement intéressé sur la forme définitive de l'entreprise;
- c) Engagement, de la part de ce gouvernement, à mettre du personnel à la disposition du FISE pour sa formation technique et à continuer, dans les limites des ressources disponibles, les démonstrations qui se seront avérées fructueuses;
- d) Acceptation, de la part du gouvernement, de supporter les dépenses d'ordre local, qui devraient représenter une fraction notable des dépenses totales;
- e) Approbation des plans par le Comité du programme, avant la mise en train de chaque entreprise.

Activités du FISE intéressant l'Amérique latine

53. A la suite de consultations et de lettres échangées avec le Directeur général de l'Institut international américain pour la protection de l'enfance, le Conseil d'administration a invité, au mois de mars dernier, l'Administration à consulter les organisations internationales compétentes du Nouveau Monde sur les besoins de l'enfance dans l'hémisphère occidental, et sur la possibilité d'améliorer la santé et le bien-être de l'enfance par la collaboration avec ces organisations (E/FISE/56, paragraphe 39). Comme première étape, l'Administration a correspondu avec le Dr Roberto Berro, Directeur général de l'Institut international américain pour la protection de l'enfance. Conformément aux suggestions du Dr Berro, des dispositions ont été prises pour l'octroi de bourses d'études sur les méthodes BCG, bourses qui seraient attribuées au Dr Angel Tortorella et au Dr Juan C. Echevarri, d'Uruguay, pour un séjour de trois mois à Copenhague. Des conversations ont également eu lieu avec le Dr Fred Soper, Directeur du Bureau sanitaire panaméricain au sujet des méthodes de collaboration éventuelles, notamment en ce qui concerne les campagnes de vaccination BCG que l'on pourrait entreprendre en Amérique latine.

54. Le Conseil a été heureux d'apprendre du Directeur administratif que le Dr R. Passmore, diététicien à l'Université d'Edimbourg, représentera le FISE à une réunion de diététiciens de l'OAA à Montevideo, réunion qui doit commencer le 18 juillet. Le Dr Passmore participera à cette Conférence et restera pendant plusieurs mois en Amérique latine, où il pourra faire fonction de conseiller, au nom du FISE, auprès des différents pays qui en feraient la demande en matière d'alimentation des enfants et de repas scolaires.

Campagne BCG en Afrique du Nord

55. Conformément aux propositions du Sous-Comité médical et du Comité du programme, le Conseil d'administration a approuvé la désignation de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie comme pays dans lesquels une campagne BCG sera organisée sous les auspices de l'Organisation commune (Joint Enterprise).

Les fonds nécessaires à la réalisation de cette entreprise seront prélevés sur la réserve de 2 millions de dollars constituée par le Conseil pour les programmes BCG à exécuter dans des pays extra-européens (E/FISE/56, paragraphe 23). Le choix de ces trois pays marque le début de la première campagne entreprise en Afrique par le FISE.

Priorité des régions extra-européennes pour les affectations futures de crédits.

56. En raison des mesures déjà prises par le Conseil d'administration pour des affectations au profit des pays européens, le Conseil a décidé qu'il serait opportun de donner la priorité aux régions extra-européennes lorsqu'il procédera aux prochaines affectations des réserves et des fonds supplémentaires pour 1949.

PROGRAMMES MEDICAUX EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Relations avec l'OMS.

57. Le Conseil d'administration a été saisi d'une communication du Secrétaire de l'Assemblée mondiale de la Santé attirant son attention sur la résolution adoptée au sujet du FISE par la première Assemblée mondiale de la Santé, et recommandant la constitution d'un Comité mixte de politique sanitaire. Après examen de cette résolution, le Conseil d'administration a décidé la constitution d'un tel Comité et il a adopté la résolution suivante:

"ATTENDU QUE l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution du 11 décembre 1946 (57 (I)), a décidé que le Fonds International de secours à l'enfance sera "utilisé et géré en vue ...c) d'assurer l'hygiène de l'enfance en général...";

ATTENDU QUE le Fonds international de secours à l'enfance dispose de certaines ressources à cet effet, et qu'il a entrepris l'exécution de certains programmes dans ce domaine;

ATTENDU QUE le Fonds international de secours à l'enfance prend acte de la compétence dans le domaine médical de l'Organisation mondiale de la Santé, maintenant constituée sur une base permanente;

ATTENDU QUE le Fonds international de secours à l'enfance tient à utiliser au maximum les experts, les ressources techniques et autres de l'Organisation mondiale de la Santé et à déterminer en commun avec l'Organisation mondiale de la Santé la politique sanitaire qui permettra d'assurer la mise en œuvre de tout programme sanitaire;

CONSIDERANT LA recommandation de la Commission des questions sociales à ce sujet;

POUR CES RAISONS, le Conseil d'administration décide:

- a) De désigner les délégués chargés de participer, conformément aux principes énoncés dans la présente résolution, aux travaux du Comité mixte de politique sanitaire proposé par l'Organisation mondiale de la Santé dans la recommandation ci-dessus.

"(1) Le Comité mixte de politique sanitaire sera un organisme temporaire qui ne demeurera en fonction que jusqu'à la date où toutes les activités sanitaires du FISE auront été prises en charge par l'OMS, ou auront cessé,

(2) Ledit Comité règlera tous les programmes et entreprises d'ordre sanitaire du FISE déjà amorcés ou qui le seront à l'avenir,

(3) Le Comité déléguera, en cas d'urgence, aux Directeurs généraux, afin qu'une prompt action, en vertu de ces programmes, ne souffre pas de retards injustifiés, le soin d'assumer la responsabilité des fonctions susindiquées." (Résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé, 17 juillet 1948)

b) D'accepter le principe que tous les programmes et toutes les entreprises d'ordre médical devront n'être approuvés que sur recommandation de ce Comité. (n)

c) D'accepter le principe que la réalisation de tous ces programmes et entreprises d'ordre médical devra se conformer aux conseils techniques donnés par l'Organisation mondiale de la Santé.

d) Qu'en raison du caractère de mandataire que le Fonds international de Secours à l'Enfance revêt à l'égard des sommes qui lui sont confiées et en raison des accords conclus avec les gouvernements intéressés, le Fonds de Secours international de l'Enfance assumera la responsabilité administrative et financière des opérations effectuées conformément aux recommandations d'ordre médical du Comité mixte.

e) De veiller à ce que le Comité mixte des deux Organisations mette au point les modalités d'application des principes énumérés plus haut".

58. Au cours de la session du Conseil, des consultations ont eu lieu avec l'OMS au sujet de l'importance et de la composition du Comité mixte de politique sanitaire. Il a été décidé que le Comité se composerait de 8 délégués, dont 4 représenteront le FISE et 4 l'OMS. Les 4 délégués désignés pour représenter le FISE sont: le Président du Conseil d'Administration, le Dr L. Rajchman (Pologne); la Présidente du Comité du Programme, Mme D.B. Sinclair (Canada); le Président du Sous-Comité des Programmes médicaux, le Dr R. Debré (France), et le représentant

(n) En ce qui concerne le programme de vaccination BCG déjà dressé, il existe des circonstances particulières dont il est pris note dans la résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé.

de la Chine. Les trois présidents représentent le FISE
es qualités. Le représentant de l'Australie et celui de la
Tchécoslovaquie ont été désignés comme délégués suppléants
du FISE au Comité mixte. (*)

Propositions du Sous-Comité médical

59. Le Conseil d'Administration avait sous les yeux les
rapports du Sous-Comité médical du Comité du Programme sur
les réunions tenues le 7 et le 8 mai 1948 (E/ICEF/68), du
14 au 16 juin 1948 (E/ICEF/68 Add.1) et le 2 juillet 1948
(E/ICEF/68 Add.2). Le Conseil avait également sous les yeux
une "Note de l'Administration sur la Campagne anti-syphili-
tique" (E/ICEF/W.19), qui lui donnait des renseignements sur
les programmes envisagés au profit des enfants et femmes en-
ceintes dans 9 pays bénéficiaires et un état estimatif des
dépenses qu'entraînerait l'envoi de pénicilline dans 11 pays
bénéficiaires.

Programme de lutte contre la Tuberculose

60. Le Conseil a pris acte avec intérêt des progrès sen-
sibles réalisés dans l'exécution du programme de vaccination
BCG des enfants, programme exécuté en commun avec la Croix-
Rouge danoise et ses affiliés scandinaves, comme l'indiquait
le rapport du Sous-Comité et spécialement l'Annexe 1 du do-
cument E/ICEF/68, Add.1.

61. Le choix officiel de la Chine (paragraphe 44) et de
l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie (paragraphe 55) porte
maintenant à 15 le nombre de pays dans lesquels des campa-
gnes de lutte anti-tuberculeuse pour les enfants sont exécu-
tées par l'Organisation commune (Joint Enterprise).

Campagne de lutte contre la syphilis

62. Au mois de mars 1948, le Conseil d'Administration a
décidé que les projets soumis par les gouvernements pour la
lutte contre la syphilis des enfants et des femmes enceintes
seraient l'objet de l'examen du Comité du Programme et du
Conseil d'Administration lors des affectations sur les res-
sources futures (E/ICEF/56, paragraphe 29). Après avoir exa-
miné les rapports du Sous-Comité médical, y compris des études
faites par le Dr. Borensztajn, Conseiller spécial du FISE,
et le Dr. Gutho, Expert de l'OMS pour les maladies vénérien-
nes (E/ICEF/68 Add.2) ainsi qu'un rapport de l'Administration
(E/ICEF/W.19), le Conseil d'Administration a décidé d'affecter
une somme de deux millions de dollars pour engager des campa-
gnes anti-syphilitiques au bénéfice des enfants et des femmes
enceintes. Les recommandations du Comité mixte
de l'OMS ont été prises en compte. Les affectations pour les
différents pays se feront conformément aux usages du Conseil.

(*) Les 4 délégués désignés par l'OMS pour représenter celle-ci
au Comité mixte sont :

Le Dr K. Evang (Norvège), le Dr Mackenzie (Royaume-Uni), le
Dr van Nille Hyde (Etats-Unis) et le Dr A. Stampar (Yougos-
lavie).

Le Dr O. van den Berg (Pays-Bas) et le Dr A.J. van der Spuy,
(Union Sud-Africaine) ont été nommés suppléants.

Programme de formation technique.

63. Le Conseil avait sous les yeux des comptes rendus des cours de formation technique organisés en France et en Suisse en tant que partie de la contribution du Gouvernement français et du Gouvernement suisse au Fonds (E/IOEF/68 Add.1). Le Conseil s'est félicité du succès de ces cours et accueille avec satisfaction la possibilité d'organiser un nouveau cours de formation technique à PARIS l'année prochaine. Il a noté avec intérêt que les membres du Comité du programme ont eu, à plusieurs reprises, l'occasion de prendre contact avec les pédiatres, les infirmières et les assistantes sociales qui ont suivi les cours de formation technique à PARIS. Ils ont été très frappés de l'enthousiasme des boursiers et de la valeur pratique du cours qui ne comprenait pas seulement des conférences, mais aussi des visites d'observation en France, en Belgique, aux Pays-Bas et dans le Royaume-Uni.

64. Le Conseil a accepté avec reconnaissance l'offre du Gouvernement suédois d'organiser, en tant que contribution au Fonds, un cours de formation technique de deux semaines à STOCKHOLM au mois de septembre pour 20 pédiatres et hygiénistes, sous la direction du Dr Arvid Wallgren. Les frais de voyage jusqu'à la frontière suédoise, et au retour, depuis cette frontière, étant à la charge du Fonds.

65. Le Conseil a également accepté avec reconnaissance l'offre du Gouvernement suisse d'apporter une nouvelle contribution au Fonds en faisant rentrer le programme de la SEPEG (Semaines d'études pour l'Enfance victime de la guerre) dans le cadre du système de formation technique du FISE (E/IOEF/68, paragraphe 22).

Autres programmes d'ordre médical

66. Comme il est indiqué aux paragraphes 50, 51 et 52, le Conseil a affecté 300.000 dollars aux démonstrations régionales de lutte contre le paludisme en Asie et en Extrême-Orient, à l'exception de la Chine.

LIGNES DE CONDUITE SUIVIES PAR LE CONSEIL

Approbation des modifications apportées aux plans de campagne

67. L'expérience acquise au cours des campagnes déjà réalisées a amené l'Administration, de concert avec les gouvernements intéressés, à faire bon nombre de propositions de révision touchant des plans de campagne déjà adoptés. Ces propositions, qui n'affectent pas les crédits en dollars, ont trait à des changements dans les catégories d'enfants qu'il y a lieu de nourrir, dans les effectifs totaux à atteindre dans les limites des affectations de crédits en dollars et dans le type des centres à utiliser pour la distribution. La procédure qui consiste à demander l'approbation du Comité du programme et du Conseil pour ces changements constitue, l'expérience l'a montré, une perte de temps; de plus, elle forçait l'Administration à mettre au point les changements.

envisagés à temps pour les dates fixées pour les réunions du Comité du Programme et du Conseil, élément de temps sans rapport avec les vrais problèmes. Aussi, le Conseil a-t-il autorisé le Directeur administratif à approuver ceux des changements dans les plans de campagne qui sont conformes à la ligne de conduite générale du Fonds et qui n'affectent pas les affectations en dollars. Le Directeur exécutif doit informer le Comité du programme et le Conseil de tout changement de cet ordre.

La clause relative à l'exportation dans les accords conclus par le FISE avec les gouvernements.

68. Conformément à la formule type d'accord adoptée par le Conseil d'administration le 23 juin 1947 (E/IOEF/19, article 3), tous les accords conclus entre le FISE et les différents gouvernements contiennent la clause suivante :

"Le Gouvernement convient qu'il ne demandera pas au Fonds de fournir des approvisionnements pour l'aide et le secours à apporter, aux termes du présent accord, aux enfants et aux adolescents, ainsi qu'aux femmes enceintes et aux mères qui nourrissent, si le Gouvernement exporte des approvisionnements du même type ou analogues, exception faite de cas spéciaux susceptibles de survenir et qui seront alors soumis au Comité du programme pour examen."

69. Le Comité du programme a reçu de l'Administration des renseignements sur les exportations "d'approvisionnements du même type ou analogues", par les gouvernements bénéficiaires. A la lumière de ces renseignements et d'une discussion détaillée de la ligne de conduite que le FISE s'est fixée dans ce domaine, le Conseil a approuvé la recommandation suivante du Comité du programme :

- a) Les livraisons au titre des réparations seront considérées comme constituant des exportations au sens de l'article 3 de l'Accord;
- b) Les exportations de denrées de luxe et coûteuses, qui ne sauraient être considérées comme étant des denrées alimentaires de base, destinées à une distribution générale, seront considérées comme constituant un "cas spécial" admissible;
- c) De faibles exportations de lait sous n'importe quelle forme, qui ne représenteraient qu'une proportion négligeable de la production totale de lait, sont également considérées comme constituant un "cas spécial" admissible. Cette application d'une clause de minimis permettra de procéder à de faibles exportations destinées à approvisionner les ambassades ainsi que la navigation au long cours et elle permettra également de procéder à des exportations à travers des frontières nationales dans les limites d'une ligne naturelle de "partage du lait".

Rations de lait en poudre pour la consommation à domicile.

70. Le Conseil avait reçu du Directeur administratif un rapport sur les méthodes relatives à la politique suivie par

Le Conseil en matière de distributions de rations de lait en poudre pour la consommation à domicile, plutôt que par l'intermédiaire de centres de ravitaillement collectif.

71. Le Conseil a approuvé le rapport du Directeur exécutif notant les exceptions à la politique générale que le Directeur administratif propose de faire pour l'Albanie et la Grèce. En approuvant ce rapport, le Conseil a admis que le Directeur administratif sera autorisé à permettre de semblables exceptions dans d'autres pays lorsque les circonstances les justifient de toute évidence (E/590, paragraphe 26).

Soldes hors-programmes.

72. L'attention du Conseil d'administration a été attirée sur l'existence de certaines réserves figurant au titre des "soldes hors programme", sur toutes les affectations de crédits prévues pour dix mois pour les différents pays. De petites réserves sont nécessaires pour tenir compte des fluctuations de prix; mais, dans certains cas, en raison des changements de programme et de la difficulté d'obtenir les denrées alimentaires appropriées, il est resté des sommes importantes qui ne faisaient l'objet d'aucun engagement de dépenses.

73. Le Conseil d'administration, sur la recommandation du Comité du programme, a autorisé l'Administration à utiliser les soldes courants hors-programme pour l'achat de produits autres que les denrées alimentaires, lorsque les gouvernements bénéficiaires demandent cette substitution et que l'Administration l'approuve, à condition toutefois que tout changement important que cette substitution entraînerait dans les plans de campagne soit soumis au Comité du programme par l'Administration aux fins d'approbation préalable.

Utilisation des matières premières attribuées au FISE

74. Au cours de sa session d'avril 1948, le Conseil d'administration a approuvé une affectation de 3.400.000 dollars pour l'achat de matières premières destinées à la fabrication de vêtements, de literie et de chaussures pour enfants (E/ICEP/59, paragraphe 4).

75. Le Conseil a approuvé l'Administration d'avoir pris pour politique que toutes les matières premières soient transformées en produits finis dans les pays bénéficiaires et aux frais de ces pays. Dans les cas où la transformation n'est pas possible dans le pays même, sur une base locale, le pays bénéficiaire devra prendre lui-même les dispositions nécessaires pour la transformation. Le Conseil a approuvé également l'intention de l'Administration de maintenir dans certaines limites la variété des produits à fabriquer, pour simplifier les approvisionnements, les opérations de fabrication et de distribution et pour pouvoir appliquer des procédés de production rationalisés pour un type donné de besoins.

76. Le Conseil a décidé en outre qu'il y a lieu de procéder à un échange de lettres entre le FISE et les gouvernements bénéficiaires, pour préciser les conditions auxquelles s'exécutera le programme relatif aux matières premières. Dans ces lettres figurera une clause spécifiant que le programme relatif aux matières premières s'exécutera conformément aux principes de l'accord de base conclu entre le FISE et le gouvernement bénéficiaire.

BUDGET ADMINISTRATIF

77. Le Conseil d'Administration avait reçu les documents suivants qui lui apportaient des renseignements détaillés sur les opérations budgétaires et administratives (autorisation de dépenses et dépenses engagées) sur le statut financier du Fonds (y compris l'actif et le passif, les recettes et les dépenses, et les engagements assumés), sur l'effectif du personnel, les endroits où il est en service, les nationalités qu'il représente et sa répartition par grades, et sur l'état de la comptabilité du Fonds :

-Rapport du Directeur administratif à la 2ème réunion du Comité du budget administratif, 10 juin 1948 (E/ICEF/62)

-Rapport financier et bilan du FIASE pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1947, et rapport des commissaires aux comptes (E/796)

-Rapport de la 2ème réunion du Comité du budget administratif, 10 juin 1948 (E/ICEF/69)

-Rapport de la 3ème réunion du Comité du budget administratif, 17 juillet 1948 (E/ICEF/69 Add.1)

Services techniques

78. Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité du budget administratif, ainsi que l'opinion du Commissaire aux comptes des Nations Unies et du Directeur du Bureau de l'Administration et du Budget, comme quoi certaines dépenses, notamment celles que nous indiquons plus loin, imputées jusqu'à présent aux "Dépenses administratives" devraient être imputées aux "Dépenses médicales, techniques et autres dépenses spéciales relatives aux campagnes" (E/ICEF/69, Add.1, Par.9; E/ICEF/69, Paragraphes 21 et 22) :

- a) Dépenses afférentes à certaines études préliminaires de caractère médical ou technique, imputées à aider à organiser les soins et le traitement des enfants;
- b) Examens, enquêtes et rapports effectués par le personnel médical et les experts ou conseillers techniques à l'occasion de la mise en oeuvre de certaines entreprises ou de l'étude des résultats de certaines entreprises;
- c) Enquêtes et rapports par des experts ou conseillers médicaux et techniques, chargés de faire rapport à l'Administration sur l'efficacité du travail sur place.
- d) Frais d'impression de brochures à la suite d'enquêtes médicales et techniques.

79. Le Conseil a également adopté la ligne de conduite suivante au sujet du compte "Services techniques" :

"Lorsque le Conseil d'Administration autorise de nouvelles dépenses afférentes aux campagnes comme les conférences du lait, les cours de formation technique, le vaccin BCG, le programme d'Extrême-Orient, la lutte contre les maladies vénériennes, les épidémies alimentaires et sanitaires), toutes les dépenses imputables à ces opérations devront être évaluées par l'Administration."

qui en fera un état estimatif préalable, et le Conseil d'administration devra fixer un budget limite en même temps qu'il approuvera les programmes et les enquêtes. Le Directeur exécutif sera autorisé de ce fait à augmenter d'autant le poste "Services techniques". Sinon, les dépenses seront considérées comme administratives et elles seront comptabilisées et vérifiées de la façon habituelle."

80. Le Conseil a invité le Comité du budget administratif à examiner en détail toutes les dépenses imputées au poste "Services techniques".

81. Conformément à cette politique, le Conseil a approuvé des prévisions de dépenses afférentes à diverses catégories de services techniques pour le reste de l'exercice 1948, prévisions qui s'élèvent à 51.500 dollars. Il a également approuvé l'imputation au compte "Services techniques" de 29.200 dollars déjà dépensés en 1948 (voir document E/ICEF/69 Add.1).

Budget administratif 1948

82. Le Conseil était saisi d'une déclaration de l'Administration (Annexe I, E/ICEF/69 Add.1), relative aux dépenses administratives envisagées pour le 2ème semestre de 1948. Le Conseil a reconnu que la responsabilité qui incombe à l'Administration est devenue sensiblement plus grande à la suite des mesures que le Conseil a prises en autorisant de nouvelles catégories de programmes (notamment des programmes médicaux, les programmes destinés à augmenter la production locale de lait, la fourniture de matières premières destinées à la fabrication de vêtements d'enfants, l'élaboration de programmes pour des colonies de vacances et de programmes spéciaux pour venir en aide aux enfants les plus gravement sous-alimentés) et en étendant le champ d'action du FISE à de nouvelles régions (notamment l'Allemagne, l'Asie et l'Extrême-Orient). Le Conseil a jugé opportun, pour ces raisons, d'augmenter de 100.000 dollars le budget administratif pour 1948, portant ainsi le budget total des frais administratifs pour 1948, de 1.365.000 dollars à 1.465.000 dollars. Le Conseil a approuvé le Directeur administratif d'avoir pris pour ligne de conduite de maintenir au niveau le plus bas possible les dépenses administratives dans toute la mesure compatible avec les besoins d'une administration efficace et de recruter sur place, autant que possible, le personnel compétent.

Rapport financier pour 1947 et rapport des commissaires aux comptes

83. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport financier pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 1947 ainsi que le rapport du Comité des Commissaires aux comptes. Ces deux rapports figurent dans le document E/796).

ANNEXE

FONDS INTERNATIONAL DE SECOURS A L'ENFANCE

CONTRIBUTIONS VERSEES ET CONTRIBUTIONS PROMISES

(à la date du 25 juin 1948)

(en dollars des Etats-Unis)

I. GOVERNEMENTS

Australie
Canada
Danemark
Etats-Unis
France
Islande
Italie
Luxembourg
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pologne
République Dominicaine
Royaume-Uni
Suisse
Tchécoslovaquie
Terre-Neuve
Union Sud-Africaine
Uruguay
Yougoslavie

II. AUTRES CONTRIBUTIONS

UNRRA (Avoirs restants)
Collectes (Emergency Food Collection)
effectuées aux Etats-Unis (par l'intermédiaire de l'UNRRA)
Fonds privés

TOTAL DES CONTRIBUTIONS

La somme de 32.795.833 dollars, reçue jusqu'à présent du Gouvernement des Etats-Unis est prélevée sur les 75.000.000 de dollars affectés au FISE par le Congrès, jusqu'au 30 juin 1949, sur la base d'une contre-partie de 75 dollars versée par les Etats-Unis pour chaque somme de 25 dollars versée par les autres gouvernements, y compris la part du FISE dans les sommes recueillies par l'UNAC et déjà portée officiellement au crédit du Fonds.

Le gouvernement australien a annoncé une contribution supplémentaire de 3.546.000 dollars et l'Autriche une contribution de 25.000 dollars (frais de transbordement). Ces sommes n'ont pas encore été officiellement portées au crédit du FISE.

De plus, le Fonds touchera sous peu 12.000.000 de dollars environ du Gouvernement des Etats-Unis au titre de contre-partie. La part du FISE dans les sommes recueillies par l'UNAC, au Canada, en Islande, dans le Royaume-Uni et dans certains autres pays, part qui sera bientôt mise à sa disposition, sera vraisemblablement de 3.500.000 dollars environ. Cette somme non plus n'est pas encore officiellement portée au crédit du FISE. Le gouvernement hongrois a annoncé une contribution sous forme de frais de transit, contribution dont la valeur n'est pas encore précisée.